

# Eidg. Departement des Innern (EDI)

---

07.06.2004 - 09:49 Uhr

## Un futur pour nos enfants : 4e conférence ministérielle sur l'environnement et la santé à Budapest

(ots) - La quatrième Conférence ministérielle sur la santé et l'environnement de la région européenne de l'OMS se tiendra du 23 au 25 juin 2004 à Budapest. Elle traitera en particulier des facteurs environnementaux qui affectent de plus en plus la santé des enfants. La Suisse y enverra une délégation nommée par le Conseil fédéral. Cette dernière sera conduite par M. Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), et par son adjointe pour l'occasion, Mme Sibylle Vermont-Grundlehner, division Affaires internationales de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Elle comptera également d'autres représentants de l'OFSP ainsi qu'un représentant de l'organisation " Médecins en faveur de l'environnement " et un jeune.

Cette Conférence, à la préparation de laquelle la Suisse a été associée au sein de différents comités, entend offrir un meilleur avenir aux enfants européens. Pour ce faire, il faudra prendre des mesures visant à réduire les nuisances sur la santé dues à des facteurs de risques environnementaux tels que pollution atmosphérique, nuisances sonores ou dangers liés à la circulation routière. Cette conférence est organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en collaboration avec la Commission européenne.

C'est à Budapest que l'on analysera les progrès réalisés depuis les dernières conférences, qui ont eu lieu en 1989, 1994 et 1999, et que l'on définira les nouvelles priorités. Les connaissances actuelles concernant les différents thèmes abordés ainsi que les recommandations, les objectifs et les mesures sont rassemblés dans deux documents de base: un plan d'action pour l'environnement et la santé de l'enfant (CEHAP) en Europe (Children's Environment and Health Action Plan for Europe, CEHAPE) et une déclaration ministérielle. Le plan d'action pose les principes supérieurs de l'égalité des chances, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la santé. En effet, les risques environnementaux qui affectent la santé des enfants dépendent non seulement de l'environnement naturel mais aussi des conditions socioéconomiques ainsi que du comportement de l'individu et du groupe. La déclaration ministérielle contient des recommandations relatives au logement, au développement durable ainsi qu'aux mesures lors de conditions atmosphériques extrêmes. L'application du principe de précaution dans les décisions relatives à l'environnement et à la santé constitue un autre point important.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR  
Service de presse et d'information

Renseignements : Stephanie Zobrist, division Affaires  
internationales, Office fédéral de la santé publique, téléphone 031  
322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100475633> abgerufen werden.